

Décision

Générale

colonial

Décision n° 351 Les Miliciens dont les noms suivent sont libérés du service Actif.

n° 351

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
1 mai 1943

Numéro JO
n° 10 du 15/05/1943

Date du numéro
15 mai 1943

TEXTE INTÉGRAL

Les Miliciens dont les noms suivent sont libérés du service Actif. (Fin de contract) Pour compter du 28 Avril 1943 : 709-AHMED MOHAMMED — 919-ABDALLAH ALI. Pour compter du 1er Mai 1943 : (Raisons de santé) 1242-AOULED KAYYAD Ces Miliciens qui n'ont pas atteint quinze ans de service ne peuvent prétendre à aucune indemnité.